

VERS UNE LABELLISATION CITÉ DE L'ÉNERGIE POUR L'AGGLOMÉRATION

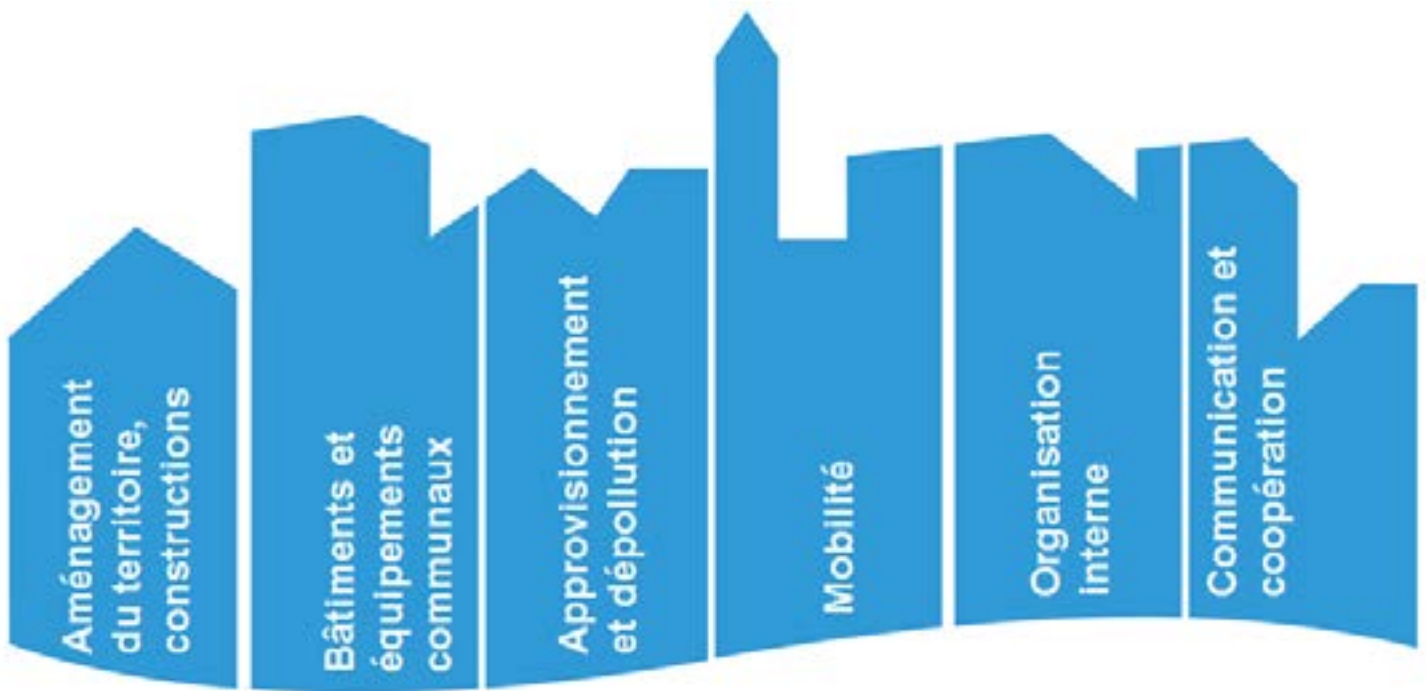
En septembre 2015, l'assemblée d'agglomération avait accepté un crédit sur quatre ans pour entreprendre les démarches permettant d'obtenir le label Cité de l'énergie à l'échelle régionale. La phase d'état des lieux a démontré que des mesures concrètes doivent être mises en place dans le domaine de l'énergie afin d'obtenir la distinction. Les autorités communales se prononceront prochainement sur le programme d'actions à entreprendre.

Le label Cité de l'énergie fait partie du programme SuisseEnergie de l'Office fédéral de l'énergie. Grâce au label Cité de l'énergie, les villes et les communes contribuent de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat. Le label Cité de l'énergie est une distinction pour les communes qui réalisent concrètement une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement.

En devenant membre de l'association Cité de l'énergie, l'agglomération bénéficie de nombreux avantages. Elle est tout d'abord soutenue par le programme « Région-Energie » qui promeut les démarches au niveau régional et pas seulement communal. En plus des économies sur le plan énergétique et donc financier, un suivi par des spécialistes et conseillers, ainsi que des subventions sont assurés pour le bon déroulement du processus. En outre, la démarche permet à l'agglomération d'anticiper les obligations légales qui entreront en vigueur d'ici 2019 (nouvelles loi et ordonnance cantonales sur l'énergie).

Processus Cité de l'énergie pour l'agglomération de Delémont

ETAPES	ETAT ACTUEL
Adhésion à l'association	Réalisé
Etat des lieux des actions déjà menées dans les communes. Domaines traités: - Développement, planification urbaine et régionale - Bâtiments des collectivités et installations - Approvisionnement et dépollution - Mobilité - Organisation interne - Collaboration et communication	Réalisé
Elaboration du plan d'actions	En cours
Mise en œuvre du plan d'actions	A venir (sous réserve de la validation du budget et des mesures)
Evaluation, audit Cité de l'énergie	Prévue début 2018
Certification, obtention du label	Prévue au 1 ^{er} semestre 2018



Par la suite, des re-audits auront lieu tous les quatre ans pour garantir un suivi et la mise en œuvre de mesures sur le long terme.

Le crédit accepté en 2015 concerne les premières années de démarches; à savoir la réalisation de l'état des lieux, la rédaction d'un plan d'actions et le suivi longitudinal de la mise en œuvre des mesures, jusqu'à l'obtention du label. L'agglomération a mandaté un bureau spécialisé dans les questions énergétiques (Energys), qui assure le suivi du dossier sur la durée. Le financement de la mise en œuvre du plan d'actions nécessitera un budget complémentaire.

Au niveau organisationnel, un comité opérationnel a été mis sur pied. Il regroupe les mandataires énergie, une conseillère Cité de l'énergie, des représentants des ser-

vices industriels de Delémont et la chargée de mission de l'agglomération. Ces personnes discutent des questions techniques qui sont ensuite relayées et débattues en séance de la commission d'aménagement et de l'énergie de l'agglomération. Cette commission traitait uniquement les questions d'aménagement; elle a été élargie pour examiner également le domaine de l'énergie. Pour les décisions formelles, le conseil d'agglomération et les conseils communaux sont compétents.

Résultats de l'état des lieux

Le mandataire énergie s'est rendu dans les 10 communes (toutes les communes de l'agglomération à l'exception de Delémont qui est déjà labellisée Cité de l'énergie Gold) afin de collecter les données nécessaires à l'état des lieux. Suite à l'analyse des six domaines concernés (cf. tableau),

il ressort qu'une labellisation passe obligatoirement par la réalisation de quelques mesures complémentaires.

Mesures à entreprendre

Un plan d'actions a été proposé par le comité opérationnel. Ce plan d'actions, s'il est réalisé en 2017, doit permettre à l'agglomération d'obtenir la labellisation Cité de l'énergie durant le premier semestre 2018. Ce plan d'actions doit encore être validé par les autorités compétentes durant le printemps.

Les axes principaux du plan d'actions sont:

- la consolidation des informations et actions existantes;
- l'institutionnalisation de processus et de standards;
- la communication et l'information au niveau régional et communal;
- la mise en œuvre d'actions concrètes.



Utilisez des prises multiples : elles vous permettront de couper facilement l'alimentation de vos appareils électriques.



www.citedelenergie.ch

European Energy Award

Au niveau institutionnel, l'adoption du plan directeur régional prévue en septembre de cette année montrera que l'agglomération a défini une stratégie commune notamment sur le plan énergétique et de la mobilité. La communication sur les bonnes pratiques en matière d'énergie par exemple pourra être développée avec des articles dans le journal de l'agglomération, des brèves dans les lettres d'informations communales ou encore sur les sites Internet.

Les actions proposées recourent les futures exigences faites aux communes jurassiennes dans le cadre de la nouvelle ordonnance cantonale (OEn). D'ici fin 2019, les communes jurassiennes devront en effet :

- réaliser un CECB – certification énergétique cantonale des bâtiments par bâtiment propriété de la commune ;
- mettre en œuvre un suivi mensuel des consommations (eau, électricité et chaleur) pour chaque bâtiment propriété de la commune ;
- élaborer un plan d'actions communal.

Ainsi, les actions envisagées dans le cadre de la labellisation Cité de l'énergie consistent essentiellement à réaliser ces exigences de manière conjointe entre les 10 communes. Coordonner ces actions permet de limiter les coûts (économies d'échelle) et d'éviter de charger de manière trop impor-

tante les élus et le personnel communal. A noter que l'exigence cantonale concernant l'élaboration d'un plan d'actions communal est considérée comme pleinement satisfaite pour les communes ayant obtenu le label Cité de l'énergie.

La mise en place d'un suivi énergétique se fera sur une base hebdomadaire (et non pas mensuelle). Certains bâtiments de Delémont et de Courtételle pratiquent déjà ce mode de relevés. Ces relevés réguliers associés à un meilleur réglage des installations de production de chaleur aboutissent

pour ces deux communes à des économies de combustibles de l'ordre de 10 à 15% en fonction des bâtiments. Sur l'ensemble du parc immobilier des communes de l'agglomération, l'économie financière devrait être de quelques dizaines de milliers de francs par année.

A titre d'exemple, à Delémont, grâce à l'optimisation des installations techniques, pour le seul bâtiment du collège et sur une période de 4 ans, 450'000 kWh ont pu être économisés, ce qui représente un montant d'environ 40'000 fr.



© Paha_L_www.fotosearch.de

Ménagez l'environnement et votre portefeuille en effectuant un bilan énergétique.

www.ecospeed.ch/private

www.citedelenergie.ch

suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

Cité de l'énergie
european energy award

© wesetheworld - clipdealer.com

Mettre le couvercle, c'est économiser 30% d'énergie.

www.citedelenergie.ch

suisse énergie
Notre engagement : notre futur.

Cité de l'énergie
european energy award

L'AGGLO S'ENGAGE POUR LA LIAISON FERROVIAIRE BIENNE – DELÉMONT – BÂLE

Début mars, l'Office fédéral des transports a mis en consultation un plan stratégique pour les grandes lignes ferroviaires. La ligne Bienne – Delémont – Bâle ne figure pas dans le réseau « premium » et risque de perdre en qualité de desserte notamment. Réaction de l'agglomération

Le nouveau « plan stratégique du trafic ferroviaire grandes lignes » de la Confédération prévoit de dissocier les grandes lignes en deux catégories: « premium » et « de base ». Le réseau « premium » sera de meilleure qualité puisqu'il desservira les gares toutes les demi-heures, possédera du très bon matériel et offrira un service à bord (restauration) et des espaces pour poussettes et vélos.

En revanche, le réseau « de base » desservira les gares toutes les heures et offrira moins de prestations. La ligne Bâle – Delémont – Bienne, reliant pourtant la métropole bâloise au bassin lémanique, se voit attribuée au réseau « de base » dans ce plan stratégique.

Cette division des grandes lignes portera préjudice à celles catégorisées « de base » en les affaiblissant par rapport au réseau « premium », qui sera prioritaire.

L'agglomération de Delémont a réagi pour défendre la ligne Bienne – Delémont – Bâle. La volonté exprimée est soit qu'elle soit intégrée

au réseau « premium », ou que l'idée de dissociation des grandes lignes soit abandonnée afin de toutes les traiter sur un pied d'égalité. Une prise de position à l'échelle régionale donne davantage de poids et renforce la position du Canton du Jura.

Une perspective encourageante : l'intégration du Jura dans le réseau RER de l'agglomération bâloise

Toujours dans le domaine du trafic ferroviaire, le Gouvernement jurassien a adhéré à la plate-forme tri-nationale AggloBasel, qui rassemblera les cantons suisses et les régions françaises et allemandes concernées afin de planifier et de développer, dès 2018, le système RER de Bâle. La ligne S3 circulant entre Delémont et Porrentruy fait partie du RER de Bâle depuis 2004.

Des projets prévus dans l'agglomération bâloise intéressent fortement les Jurassiens. Il s'agit notamment de la volonté de relier le centre de Bâle à l'EuroAirport par le rail et de connecter les deux gares de Bâle par une nouvelle liaison souterraine.



La gare de Delémont et le campus StrateJ en arrière-plan.